

**Avis rendu par la commission de sélection conjointe
d'appel à projet médico-social réunie le 11 juin 2013**

Référence : appel à projet 2012 – EHPAD 78 n°2

Objet : Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 84 places dont 4 places d'hébergement temporaire, et d'un centre d'accueil de jour de 10 places adossé à l'EHPAD, sur le territoire d'action sociale de Grand Versailles.
Avis d'appel à projet publié le 26 décembre 2012.

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1^{er} COS (Viroflay)
- 2^{ème} Les Doyennées (Buc)
- 3^{ème} Orpéa (Saint-Cyr l'Ecole)
- 4^{ème} Solemnes (Vélizy Villacoublay)
- 5^{ème} Orpéa (Vélizy-Villacoublay)
- 6^{ème} Exequo STEVA (Versailles)
- 6^{ème} Exequo ACPPA (Bois d'Arcy)
- 8^{ème} Résidence Victoria (Le Chesnay)
- 9^{ème} ADEF Résidence (Les Clayes sous Bois)
- 10^{ème} Maisonnées de France (Buc)
- 11^{ème} Gest Home (Les Clayes sous Bois)

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général des Yvelines et par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 11 JUIN 2013

Le Co-président titulaire de la Commission

P/Le Directeur du Pôle Médico-Social
Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

L'Adjoint au Directeur du Pôle Médico-Social
Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

Jean-Christian SOVRANO

Le Co-président titulaire de la Commission

Le Vice-président délégué
Conseil Général des Yvelines

Olivier DELAPORTE